



Commission
des titres d'ingénieur

**Complément à l'avis n° 2017/04-05
relatif à l'accréditation de l'Institut supérieur
de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

La Commission renouvelle l'injonction d'engager au plus tôt une réflexion approfondie sur les enjeux posés par la CTI relativement à l'usage des ECTS et de la césure. La CTI demande à l'école de transmettre un nouveau plan d'actions conforme au référentiel R&O

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace,
- Vu la note de synthèse établie par Jean-Marc THERET, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 2 octobre 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du plan d'action transmis par l'école.

La commission demande la mise en place d'un observatoire de l'obtention du diplôme (mise en place d'indicateurs mesurant le nombre d'élèves diplômés ayant validé les obligations de stages et de mobilité internationale sans tenir compte de la césure).

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2018.

La présidente
Elisabeth CREPON